



© Adobe Stock

Découvrez le programme Effilogis sur
www.affilogis.fr



ÉTABLISSEMENTS
SOCIAUX ET
MÉDICO-SOCIAUX

MÉDICO-SOCIAL

DES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, C'EST DU BIEN-ÊTRE A COÛT DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISE.

- ▶ **Mobilisez l'aide à la rénovation** de bâtiments performants sur le plan énergétique et biosourcés
- ▶ **Aide financière :**
 - Jusqu'à 60 000 €** pour la programmation et les études (conception, ingénierie écologique)
 - Jusqu'à 450 000 €** pour les travaux de rénovation
- ▶ **Jusqu'à 135 000 €** de bonus pour la production d'énergies renouvelables
- ▶ **Jusqu'à 45 000 €** de bonus Aide pour l'approche environnementale (gestion de l'eau, végétalisation, biodiversité)
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

**RÉNOVATION DE
BÂTIMENTS PUBLICS**

AIDE AUX PROJETS 2021

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE


PROJETS ÉLIGIBLES

L'aide s'adresse aux Établissements publics et privés sociaux et médico-sociaux du domaine de l'action sociale pour les personnes âgées, le handicap et l'enfance (EHPA, EHPAD, foyers, résidences, accueil de jour, hébergement de personnes handicapées, maisons d'enfants, hébergements d'urgence), à but non lucratif et habilités à l'aide sociale pour 100% de leur capacité d'accueil. Les opérations éligibles concernent les projets de bâtiments tertiaires implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage;
- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.

CONDITIONS TECHNIQUES

► Performance énergétique :

	Cep* (kWh ep/m ² .an)
Exigence minimale BBC	Cep ≤ C réf -40 %
Option Performance	Cep ≤ C réf -60 %

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale sur l'existant.

- **Confort d'été** : justification d'un bon confort estival.
- **Matériaux biosourcés** : obligation minimale sur les menuiseries extérieures et le plancher haut**. Pas d'obligation de mise en œuvre sur les murs, mais chiffrage d'une variante biosourcée.
- **Perméabilité à l'air** : obligation de mesure à réception des travaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique** après expertise.

AIDES ATTRIBUÉES

- **Aide à la programmation** : subvention à hauteur de **50 % du coût de programmation**, plafonnée à **30 000 €**.
- **Aide aux études (conception, ingénierie écologique)** : subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.

- **Aide aux travaux** : montants bonifiés selon le niveau énergétique et la mise en œuvre de matériaux biosourcés

Objectifs du projet	Niveau énergétique BBC Rénovation	Niveau énergétique Performance Rénovation
Matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures et l'isolation du plancher haut	30 % des coûts retenus Aide plafonnée à 300 000 €	40 % des coûts retenus Aide plafonnée à 400 000 €
Matériaux biosourcés pour les menuiseries extérieures, l'isolation du plancher haut et l'isolation des murs	35 % des coûts retenus Aide plafonnée à 350 000 €	45 % des coûts retenus Aide plafonnée à 450 000 €

► Bonifications d'aide :

- Énergies renouvelables
 - Géothermie : +20% d'aide
 - Bois énergie : +10% d'aide
 - Solaire thermique : +10 % d'aide
 - Environnement
 - Gestion de l'eau-végétalisation-biodiversité : +10% d'aide
- Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

Les conditions détaillées sont disponibles sur : www.effilogis.fr

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

31 décembre 2020 - Désignation des lauréats mai 2021

9 avril 2021 - Désignation des lauréats en septembre 2021

2 septembre 2021 - Désignation des lauréats en novembre 2021

31 décembre 2021 - Désignation des lauréats début 2022

POUR DÉPOSER UN PROJET

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.effilogis.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**

Madame la Présidente

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Service Efficacité Énergétique et Bâtiment

4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX

* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m² de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT) : kWh ep/m².an. La Cref est la consommation conventionnelle de référence du bâtiment.

** Voir conditions détaillées des aides.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements techniques :

► Région Bourgogne-Franche-Comté, 0381615542

► contact : Jean-Luc Krieger
jeanluc.krieger@bourgognefranchecomte.fr

Effilogis est un programme inscrit dans le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé en octobre 2017 entre la Région, le Plan bâtiment national, l'État, l'Anah et l'ADEME.